

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 13 juillet 2018

La CFE-CGC première organisation syndicale dans la Métallurgie chez les ingénieurs et cadres signe l'accord sur les salaires minima 2018

En marge de la séance de travail consacrée à l'Evolution du dispositif conventionnel de la branche, la CFE-CGC signe ce vendredi 13 juillet, avec l'UIMM, l'accord sur les minima garantis Ingénieurs et Cadres à hauteur de 1,2%.

Pour rappel, le 9 janvier 2018, la Métallurgie CFE-CGC avait signé le procès-verbal de réunion prévoyant la conclusion d'un accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minima Ingénieurs & Cadres de la branche, de 1,2% pour 2018.

Pour autant, malgré 53,47% de poids de signature, la CFE-CGC ne pouvait, pas plus que les autres syndicats, signer un tel accord tant que la Direction générale du travail n'avait pas officialisé le poids des organisations syndicales représentatives de la Métallurgie sur ce périmètre catégoriel.

Contact presse

| Fabrice Nicoud – Secrétaire national Emploi-Formation
CFE-CGC Métallurgie
06 77 02 44 46
| Gabriel Artero – Président
CFE-CGC Métallurgie
06 76 60 30 90